Tafsir Al Qur'an sourate Al Jumu'a

Par Aboul Fida' Isma'il Ibn Kathir(ra)



Kufr Bi Taghut Publication

Un Seul Seigneur (Allah)
Un Seul Guide (Muhammad)
Un Seul Livre (Le Qur'an)
Un Seul but (Plaire a Allah)
Un Seul Combat
Une Seul Communauté

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. Nous revenons repentants vers Lui. Nous recherchons auprès d'Allah la protection contre nos vices et nos méfaits. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer. Celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la prière d'Allah et Ses abondantes salutations soient sui lui, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu'au Jour de la Rétribution! Pour ce qui suit : Qu'Allah vous fasse miséricorde, mes chers frères.

L'édition **Kufr bi Taghut Publication** est née dans le but de présenter des livres de référence, combattus et interdits par les Tawaghit, afin de réhabiliter l'honneur des héros défenseurs du Tawhid. Elle a également pour objectif de diffuser la science utile et obligatoire. Mais aussi de rendre accessible gratuitement beaucoup de livres, corrigés quant à leurs traductions, formats ou présentations.

62 - Al-Jumu'ah

بسم الله الرحمن الرحيم

1. Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifient Allah, le Souverain, le Pur, le Puissant, le Sage.
2. C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre"illettré" [les arabes] un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident,
3. ainsi qu'à d'autres parmi ceux qui ne les ont pas encore rejoints. C'est Lui le Puissant, le Sage.
4. Telle est la grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.

Toutes les créatures, quelles que soient leurs natures, qu'elles soient dans les cieux ou sur la terre, glorifient Allah. Il est le Maître, le Saint, Celui qui possède tout l'univers et en dispose à Sa guise. Il est exempt de tous défauts et de tous vices ; Il est le Parfait absolu, le Puissant et le Sage. « Tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre glorifie Allah, le Souverain, le Pur, le Tout-Puissant, le Sage. » (Sourate 62, verset 1)

« C'est Lui qui a envoyé chez les gens sans Livre un Messager des leurs, qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident. » (Sourate 62, verset 2)

Si Allah a cité en particulier les habitants incultes de l'Arabie, cela ne signifie pas que le message leur était destiné en exclusivité ; bien au contraire, Muhammad ﷺ

fut envoyé à l'humanité tout entière. On peut dire que ce verset est l'exaucement de la prière d'Ibrâhîm lorsqu'il invoqua Allah afin qu'Il envoie un Prophète aux habitants de La Mecque (comme cela a été mentionné dans une sourate précédente).
Allah l'envoya après une longue période séparant les autres Prophètes, à un moment où les hommes avaient un besoin pressant d'un tel Messager : pour les purifier des fausses croyances et de l'égarement, leur enseigner les versets du Livre d'Allah — le Coran — ainsi que la sagesse.
Les Arabes, qui s'étaient autrefois attachés au culte d'Ibrâhîm, ne tardèrent pas à le délaisser en substituant l'Unicité d'Allah par le polythéisme, la certitude par le doute, et en inventant des pratiques non tolérées par Allah ; à l'instar des gens du Livre qui altérèrent et modifièrent leurs Écritures. Allah envoya alors Muhammad ﷺ, apportant à tous une loi idéale et parfaite, dans laquelle se trouve la juste direction pour l'humanité entière, ainsi que les enseignements dont les hommes avaient besoin pour assurer leur salut dans les deux mondes. Allah favorisa Son Prophète de tous les nobles caractères et des meilleures qualités que possédaient ceux qui l'avaient précédé. Il lui accorda ce qu'Il n'avait donné à aucun avant lui et qu'Il ne donnera à aucun après lui.
« Et à d'autres parmi eux qui ne les ont pas encore rejoints. Et Il est le Tout-Puissant, le Sage. » (Sourate 62, verset 3) Abû Hurayra rapporte : « Nous étions assis auprès du Messager d'Allah ﷺ lorsque la sourate

Al-Jumu‘a (Le Vendredi) fut révélée. Lorsqu’il récita ce verset :
“Et à d’autres parmi eux qui ne les ont pas encore rejoints”, on lui demanda : “Qui sont-ils, ô Messager d’Allah ?”
Il ne répondit pas. À la troisième fois, alors que Salmân al-Fârisî se trouvait parmi nous, le Messager d’Allah ﷺ posa sa main sur lui et dit : “Si la foi se trouvait aux Pléiades, des hommes — ou un homme — comme celui-ci l’atteindraient.” » (Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim, At-Tirmidhî et An-Nasâ’î)
« Telle est la grâce d’Allah. Il la donne à qui Il veut. Et Allah est Détenteur de l’énorme grâce. » (Sourate 62, verset 4)
Voilà la grâce d’Allah : Il l’accorde à qui Il veut. Et combien est immense celle qu’Il a accordée à Son Prophète ﷺ et à sa communauté.

5. Ceux qui ont été chargés de la Thora mais ne l’ont pas appliquée sont pareils à l’âne qui porte des livres. Quel mauvais exemple que celui de ceux qui traitent de mensonges les versets d’Allah et Allah ne guide pas les gens injustes.
6. Dis:"Ô vous qui pratiquez le judaïsme! Si vous prétendez être les bien-aimés d’Allah à l’exclusion des autres, souhaitez donc la mort, si vous êtes véridiques".
7. Or, ils ne la souhaiteront jamais, à cause de ce que leurs mains ont préparé. Allah cependant connaît bien les injustes.
8. Dis:"La mort que vous fuyez va certes vous rencontrer. Ensuite vous serez ramenés à Celui qui connaît

parfaitement le monde Invisible et le monde visible et qui vous informera alors de ce que vous faisiez".

Allah dénigre les Juifs auxquels la Thora fut révélée afin qu'ils en observent les enseignements, mais ils n'en ont rien compris et n'ont mis aucune de ses lois à exécution. Il les compare à un âne chargé de livres : ils lui constituent un fardeau, mais lui ne connaît rien de ce qu'il porte. Les Juifs, de leur côté, ont retenu la Thora par cœur sans en comprendre le contenu ni méditer sur ses enseignements. Ils sont donc pires qu'un âne, ou comme Allah l'a dit ailleurs : « Ils ne sont comparables qu'à des bestiaux ; ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier. » (Sourate 25, verset 44)

Allah dit à leur sujet : « L'exemple de ceux qui ont été chargés de la Thora et qui ensuite ne l'ont pas portée est semblable à celui d'un âne portant des livres. Quel mauvais exemple que celui de gens qui traitent de mensonges les signes d'Allah ! Et Allah ne guide pas les gens injustes. » (Sourate 62, verset 5)

Ibn 'Abbâs rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui parle le jour du vendredi alors que l'imam prononce son prône ressemble à un âne chargé de livres. Et quiconque dit à son compagnon : "Écoute", aura perdu le mérite de sa prière du vendredi. » (Rapporté par Ahmad)

Allah dit encore : « Dis : "Ô vous qui pratiquez le judaïsme ! Si vous prétendez être les seuls amis d'Allah, à l'exclusion des autres gens, alors souhaitez la mort, si vous êtes véridiques." » (Sourate 62, verset 6)

Si vous vous considérez sur la voie droite et comme les seuls alliés d'Allah, en prétendant que Muhammad ﷺ et ses compagnons sont dans l'erreur, appelez donc la mort, pour les égarés des deux camps, si vraiment vous êtes véridiques dans ce que vous dites. Mais Allah répond à leur place : « Or, ils ne la souhaiteront jamais, à cause de ce que leurs mains ont accompli. Et Allah connaît parfaitement les injustes. » (Sourate 62, verset 7)

Nous avons déjà évoqué la polémique qui eut lieu entre les musulmans et les Juifs, ainsi que les formules imprécatoires qu'ils échangèrent, en commentant ces versets : « Dis : "Si la demeure dernière, auprès d'Allah, vous est réservée exclusivement, à l'exclusion des autres gens, alors souhaitez la mort, si vous êtes véridiques." » (Sourate 2, verset 94)

« Or, ils ne la souhaiteront jamais, à cause de ce que leurs mains ont accompli. Et Allah connaît bien les injustes. » (Sourate 2, verset 95)

Il en fut de même avec les chrétiens, à propos de ce verset : « À ceux qui te contredisent à son sujet, maintenant que tu en as reçu la science, dis : "Venez, appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nos propres personnes et vos propres personnes, puis appelons la malédiction d'Allah sur les menteurs." » (Sourate 3, verset 61)

Ibn 'Abbâs rapporte qu'Abû Jahl — qu'Allah le maudisse — a dit : « Si je vois Muhammad prier auprès de la Ka'ba, je foulerai son cou sous mon pied. »

Ces propos furent rapportés au Messager d'Allah ﷺ, qui répondit : « S'il l'avait fait, les anges l'auraient saisi

devant tout le monde. Si les Juifs avaient souhaité la mort, ils auraient péri et auraient vu leurs places en Enfer. Et si des gens faisaient des imprécations avec le Messager d'Allah ﷺ, ils seraient retournés chez eux sans trouver ni familles ni biens. » (Rapporté par Al-Bukhârî, At-Tirmidhî et An-Nasâ'î)

Allah dit enfin : « La mort que vous fuyez vous atteindra, puis vous serez ramenés vers Celui qui connaît l'invisible et le visible, et Il vous informera alors de ce que vous faisiez. » (Sourate 62, verset 8)

Cette mort est inévitable, même s'ils la fuient et même s'ils se trouvent dans des tours fortifiées. Samura, rapportant ces propos du Prophète ﷺ, a dit : « Celui qui fuit la mort est comparable à un renard auquel la terre réclame une dette. Il court de tous côtés et, une fois épuisé, il entre dans son terrier. La terre revient alors réclamer sa dette ; une certaine gale l'atteint, et il ne cesse de se gratter le cou jusqu'à ce qu'il meure. » (Rapporté par At-Tabarânî)

9. Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la Salât du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez!

10. Puis quand la Salât est achevée, dispersez-vous sur terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.est bien meilleur que le divertissement et le commerce, et Allah est le Meilleur des pourvoyeurs".

Le jour du vendredi possède des mérites supérieurs à ceux des autres jours de la semaine. En ce jour-là, Allah

acheva la création ; Adam y fut créé, y fut admis au Paradis et en fut sorti. L'Heure se dressera en ce jour. Il est rapporté, d'après les traditions, que tous les peuples furent orientés vers ce jour, mais les Juifs choisirent un autre jour de repos, le sabbat (samedi), jour où Adam ne fut pas créé. Quant aux chrétiens, ils choisirent le dimanche, le jour du commencement de la création. Allah choisit pour notre communauté le vendredi, jour de l'achèvement de la création.
Abû Hurayra rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Nous, venus les derniers, serons les premiers au Jour de la Résurrection. Cependant, ils ont reçu le Livre avant nous. Ce jour — le vendredi — qu'Allah leur avait prescrit, ils ont divergé à son sujet, mais Allah nous a guidés vers lui. Les gens viendront ensuite : les Juifs le lendemain, et les chrétiens le surlendemain. » (Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim)
Allah ordonne aux croyants de se réunir en ce jour en leur disant : « Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! » (Sourate 62, verset 9)
Le terme « accourez » ne signifie pas qu'il faille se rendre à la mosquée en courant ou en accélérant le pas, mais plutôt — et c'est ce qui est recommandé — de s'y rendre sans être retenu par aucune autre occupation lorsque le moment est venu. Le Messager d'Allah ﷺ, comme l'a rapporté Abû Hurayra, a dit : « Lorsque vous entendez l'iqâma, rendez-vous à la mosquée avec calme et sérénité, sans hâter le pas. Ce que vous atteignez [de

la prière], vous l'accomplissez avec l'imam, et ce que vous manquez, vous le complétez. » (Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim)

Il est donc requis de se rendre à la mosquée avec sérénité et recueillement.

Il est recommandé de faire une lotion (ghusl) le jour du vendredi avant d'aller à la mosquée. Le Messager d'Allah ﷺ a dit à ce propos : « La lotion du vendredi est une obligation pour tout pubère. »

Aws ibn Aws ath-Thaqafî rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Tout musulman qui fait la lotion le jour du vendredi, se rend tôt à pied à la mosquée, se tient près de l'imam afin d'écouter le prône sans proférer de paroles futiles, obtiendra, pour chaque pas accompli, la récompense d'une année complète de jeûne et de prière nocturne. » (Rapporté par les auteurs des Sunan)

Dans le même sens, Abû Hurayra rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui fait la lotion le jour du vendredi comme pour une impureté majeure, puis se rend à la mosquée à la première heure, c'est comme s'il avait offert en aumône une chamelle grasse. Celui qui s'y rend à la deuxième heure, c'est comme s'il avait offert une vache. Celui qui s'y rend à la troisième heure, c'est comme s'il avait offert un bélier cornu. Celui qui s'y rend à la quatrième heure, c'est comme s'il avait offert une poule. Et celui qui s'y rend à la cinquième heure, c'est comme s'il avait offert un œuf. Lorsque l'imam arrive pour le prône, les anges sont présents pour écouter. » (Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim)

(On entend par « heure » un certain laps de temps.)
L'imam Ahmad rapporte qu'Abû Ayyûb al-Ansârî a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Celui qui fait la lotion le jour du vendredi, se parfume avec le parfum de son épouse s'il y en a, porte de beaux vêtements, se rend à la mosquée, accomplit la prière de salutation de la mosquée si le temps le permet, puis s'assoit en attendant l'arrivée de l'imam pour écouter le prône et prier derrière lui, cette prière sera pour lui une expiation de ses péchés jusqu'au vendredi suivant. »
Il est donc recommandé, d'après ce hadith, que l'homme soit propre, parfumé et bien vêtu pour la prière du vendredi. Et cela parce que le Messager d'Allah ﷺ, comme l'a rapporté 'Aïsha, vit des hommes venir à la prière en tenue de travail.
« Quand on appelle à la prière du jour du vendredi » : il s'agit du second appel, celui qui était lancé lorsque le Messager d'Allah ﷺ montait sur la chaire pour le prône. Quant au premier appel — distinct de celui annonçant l'entrée du temps de la prière — 'Uthmân ibn 'Affân (qu'Allah l'agrée) l'a instauré à cause du grand nombre de fidèles. À l'époque du Messager d'Allah ﷺ, d'Abû Bakr et de 'Umar, l'appel n'était lancé que lorsque l'imam montait sur la chaire. Du temps de 'Uthmân, ce nouvel appel fut proclamé depuis le toit d'une demeure située dans une partie élevée de Médine appelée Az-Zawrâ'.
C'est cet appel qui rend illicite toute transaction commerciale ou toute autre occupation, conformément au sens du verset. Les personnes concernées par ce commandement sont les hommes libres, à l'exclusion des

esclaves, des femmes et des enfants ; en sont également exemptés les malades et les voyageurs.
« et laissez tout négoce », c'est-à-dire interrompez toute activité commerciale. Les savants ont jugé illicite tout acte de commerce conclu après cet appel.
« Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez », car c'est meilleur que tout le bas monde et ce qu'il contient.
Puis Allah dit : « Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur la terre et recherchez de la grâce d'Allah, et invoquez Allah souvent afin que vous réussissiez. » (Sourate 62, verset 10)
Il est rapporté à ce propos que 'Irâk ibn Mâlik se tenait à la porte de la mosquée et disait : « Ô Allah, j'ai répondu à Ton appel, je me suis acquitté de l'obligation que Tu m'as imposée, et me voilà vaquant à mes occupations comme Tu me l'as ordonné. Accorde-moi de Tes bienfaits, car Tu es le Meilleur des pourvoyeurs. »
« Invoquez Allah souvent afin que vous réussissiez » signifie : invoquez Allah constamment lorsque vous vendez, achetez, donnez ou prenez, afin qu'Il bénisse vos actes, et veillez à ce que les occupations de ce monde ne vous détournent pas des œuvres pieuses qui vous assureront le bonheur dans l'au-delà.
Il est dit dans un hadith : « Celui qui entre au marché et dit : "Il n'y a de divinité qu'Allah, Seul, sans associé ; à Lui la royauté et à Lui la louange ; Il est capable de toute chose", il lui sera inscrit un million de bonnes actions et effacé un million de mauvaises actions. »

11. Quand ils entrevoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s'y dispersent et te laissent debout. Dis:"Ce qui est auprès d'Allah

Un jour où le Messager d'Allah ﷺ était sur la chaire en train de faire son prône, une caravane arriva à Médine. Les hommes le laissèrent seul, debout, et s'accoururent vers la caravane. Allah, dans ce verset, leur reproche leur comportement. Et d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée), seuls douze hommes restèrent dans la mosquée.
Le Messager d'Allah ﷺ s'écria alors : « Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, si vous étiez tous partis, cette vallée se serait transformée en un ruisseau de feu. »
C'est à cette occasion que ce verset fut révélé. Parmi les douze, il y avait Abû Bakr et 'Umar.
« et te laissant debout seul » De ce fait, les ulémas ont conclu que l'imam doit faire son prône debout. Et d'après Jâbir ibn Samoura, le Messager d'Allah ﷺ faisait deux prônes et s'asseyait un court laps de temps entre eux. Ceci doit également être observé lors des jours de fête.
« Et quand ils voient un négoce ou un divertissement, ils s'y dispersent et te laissent debout. Dis : "Ce qui est auprès d'Allah est meilleur que le divertissement et le négoce." Et Allah est le Meilleur des pourvoyeurs. » (Sourate 62, verset 11)
« Ce qui est auprès d'Allah est meilleur qu'une vente ou un divertissement. Allah est le Meilleur des pourvoyeurs » pour celui qui se fie à Lui et ne recherche les biens qu'auprès de Lui.